



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs les Professeurs de  
Biotechnologie, Esthétique Cosmétique, Coiffure,  
Sciences et Techniques Médico-sociales.  
Mesdames, Messieurs les formateurs.

s/c

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
Des LP et SEP publics et privés sous contrat  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA  
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA  
Messieurs les directeurs des EREA

Besançon, le 8 septembre 2017

## Rectorat

Inspection de  
l'Éducation Nationale  
Enseignement  
Technique

Objet : Lettre de rentrée 2017 – Secteur SBSSA  
Pj : répartition des diplômes par inspecteur

Dossier suivi par  
Séverine  
VANAUTRYVE  
Stéphanie LIBERT  
IEN SBSSA

Téléphone  
03 81 65 74 51

Mél.  
severine.vanautryve  
@ac-besancon.fr

Stephanie.libert@ac-  
besancon.fr

Mél.secretariat :  
ce.i.en.eteg@ac-  
besancon.fr

10, rue de la  
Convention  
25030 Besançon  
cedex

La rentrée scolaire 2017 voit la mise en place du PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations - Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 et arrêté du 5 mai 2017 – JO du 10 mai 2017) qui organise de nouvelles modalités de déroulement de carrières pour l'ensemble de la fonction publique. Les collègues éligibles au rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2017-2018 ont reçu au mois de juillet 2017 à leur adresse professionnel un courriel les en informant. Cette modalité nous amène à vous rappeler l'importance de consulter cette boite professionnelle afin de prendre connaissance des informations qui vous sont destinées.

Néanmoins, cette nouvelle modalité ne se substitue pas à l'accompagnement régulier des professeurs titulaires, stagiaires et contractuels et donc aux observations que nous continuerons à mener dans vos classes.

Les travaux engagés dans le cadre de la « liaison Bac Pro-STS », « Liaison SEGPA-CAP », « Enseigner en CAP », « Réforme du collège » et les réflexions menées par les différentes équipes pédagogiques et disciplinaires se sont révélés très positifs dans l'orientation et dans la prise en charge des différents publics accueillis.

Ces actions seront poursuivies cette année scolaire dans l'optique de répondre au plus près aux besoins des élèves et attentes des professeurs.

### Les principaux axes de travail

#### La liaison Bac Pro ASSP- STS (ESF et SP3S) :

Suite aux rencontres des équipes pédagogiques et des observations menées au sein des classes de BTS ESF et SP3S l'an passé, un module de formation inscrit au PAF réunira les professeurs de LP et LGT. L'objectif étant, dans le cadre de la fluidité des parcours, de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour assurer une meilleure continuité des apprentissages.

#### Enseigner en CAP :

La prise en charge de l'hétérogénéité des publics de CAP et l'accompagnement des équipes restent un axe prioritaire pour cette nouvelle année.

Dans la continuité des actions de formation conduites dans les différents bassins, un accompagnement et un suivi particulier de plusieurs établissements seront mis en œuvre au travers des formations de niveau II, au plus près des équipes pédagogiques.

### Liaison SEGPA-CAP :

La circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 précise « qu'afin d'éviter que les élèves bénéficiant de la SEGPA ne renoncent à une poursuite de scolarité en CAP ou décrochent en cours de formation, une attention particulière doit être portée à la liaison entre le collège et les lycées professionnels et établissements d'enseignement professionnel. »



2/5

Dans ce cadre, durant l'année scolaire 2016-2017 un travail a été conduit sur le territoire du Jura. Il a permis de réunir les PLP des champs professionnels de la SEGPA et les PLP des lycées professionnels accueillant les élèves en CAP. Les actions engagées seront poursuivies, une réflexion sera proposée cette année sur le département de la Haute-Saône. Les objectifs étant d'assurer la transmission d'informations entre le collège et le lycée permettant ainsi aux enseignants de répondre plus finement aux besoins des élèves dès l'entrée en formation au CAP.

### Plan académique de formation

Cette année, les actions de formation suivent des orientations diverses, disciplinaires (code SBS pages 44, 45) et/ou transversales.

Nous vous invitons à vous inscrire avant le **15 septembre** à l'adresse :

[paf.ac-besancon.fr](http://paf.ac-besancon.fr)

Nous rappelons l'obligation de présence aux convocations de Monsieur le Recteur.

### Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel (CAPLP externe et interne) et concours de l'enseignement privé sous contrats correspondants (CAFEP-CAPLP et CAER-CAPLP) session 2018

Nous encourageons tous les personnels non titulaires à s'inscrire au concours de recrutement des personnels enseignants du second degré. Les inscriptions se dérouleront **du 12 septembre au 12 octobre 2017 17h**

**Calendrier - Informations et inscriptions à l'adresse suivante :**

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

**La division des examens et concours – bureau DEC1**

**03 81 65 74 74 ou 85 ou à [ce.dec1@ac-besancon.fr](mailto:ce.dec1@ac-besancon.fr)**

### Actualités du secteur

#### PSE / Enseignements de la santé et de la sécurité au travail (ES&ST) :

Dans le cadre de leur formation, les élèves de lycée professionnel sont dans l'obligation de suivre la formation SST. Elle développe le sens de la responsabilité par rapport aux autres, la solidarité et permet de prendre conscience de ses devoirs et droits. Les compétences sociales et civiques développées par le biais de cette formation ajoutées au rôle essentiel du SST en amont d'un accident en matière de prévention des risques professionnels doivent contribuer à placer les formations pratiques au cœur des enseignements professionnels de lycée professionnel.

#### Filières soins à la personne :

##### **- Esthétique, cosmétique, parfumerie**

Le nouveau référentiel du Bac Pro Esthétique Cosmétique Parfumerie entre en application à la rentrée (Arrêté du 7 avril 2017 (JO n° 0101 du 29/04/17)). La première session d'examen se déroulera en juin en 2020.

Pour rappel, depuis la session 2016, l'attestation UV n'est plus obligatoire pour les inscriptions aux examens du CAP au BTS de la filière esthétique.

L'arrêté relatif à la formation préalable à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public ainsi qu'aux modalités de certification des

organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs est paru au JO du 1er juillet 2017, Arrêté du 29 juin 2017.

Le CAP esthétique cosmétique parfumerie est en cours de réécriture .Nous vous tiendrons informés dès que possible de l'avancée des travaux.

#### - **Coiffure**

Le référentiel du Cap coiffure est en réécriture. Nous n'avons, à ce jour, de date officielle de mise en œuvre.



Filière sanitaire et sociale :

3/5

#### - **Bac pro SPVL**

Pour rappel, en 2013, 8 ans après la mise en œuvre du Bac Pro SPVL, la DEGESCO a confié au Céreq une étude portant sur le devenir des jeunes sortants de ce diplôme et sur une meilleure identification et description des emplois ciblés. Les principaux résultats de l'étude sur « les métiers de la médiation et de l'intervention sociale et la place du baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale » se trouvent dans le rapport Net.Doc 143 de décembre 2015. Une phase d'audition de professionnels afin de détecter des tendances ou des métiers susceptibles d'être émergents et non présents lors de l'écriture du diplôme est en cours ; cet audit permettra d'une part une identification d'un métier pour écrire le RAP et d'autre part, une écriture par blocs de compétences.

#### - **Bac pro ASSP**

Nous poursuivons le travail et les réflexions engagés avec l'ARS. Il apparaîtrait selon les appréciations de différents acteurs, que les élèves issus de bac pro (ASSP et SAPAT), intégrant le parcours partiel en école d'aide soignant(e) soient en difficulté, particulièrement sur le module 1 « accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie » .Les étudiants concernés seraient pénalisés dans leurs apprentissages et éprouveraient des difficultés liées à la non maîtrise des pré-requis. Afin de mieux cerner ces difficultés et de manière à pouvoir y remédier en amont, un travail d'expertise, dans le cadre d'un mémoire de stage sera confié à un étudiant M2 en Ingénierie de la Formation professionnelle et Psychologie Ergonomique, Agro Sup Dijon.

Nous vous rappelons également la nécessité d'être formés au PRAP 2S (Prévention des Risques Activités Physiques-Sanitaire et Social) afin de pouvoir dispenser ces enseignements aux élèves dans le cadre du bac pro ASSP et CAP petite enfance. Il vous appartient de faire remonter au DDFPT de votre établissement vos besoins en formation afin que ce dernier procède à votre inscription.

#### - **Rénovation du CAP Petite enfance par le CAP Accompagnant éducatif de la petite enfance**

L'arrêté du 22 février 2017 créant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance a été publié au journal officiel du 13 avril dernier. Pour accéder à l'arrêté et au référentiel : cliquez sur le lien suivant : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034413570](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034413570)

La première session de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2019. La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 novembre 2007 portant définition du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » aura lieu en 2018 avec une session de rattrapage en 2019 pour les candidats qui se sont présentés à une session précédente. A l'issue de cette session, l'arrêté du 22 novembre 2007 précité est abrogé.

Filière Hôtellerie Restauration et Alimentation :

- La première session **BP arts de la cuisine** et **BP arts du service et de la commercialisation** s'est déroulée en juin 2017.

- Le nouveau **CAP « cuisine »** est entré en vigueur à la rentrée dernière (2016) avec une première session d'examen prévue en 2018.



- La rénovation du **CAP commercialisation et services en hôtel café restaurant** entre en vigueur à la rentrée 2017. Ce CAP remplace les CAP Restaurant/ Service en brasserie café/ Services hôteliers par l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité « commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. La première session de la spécialité « commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2019. L'arrêté de création de ce CAP entraîne l'abrogation des arrêtés de création des CAP en services brasserie-café, CAP restaurant et CAP services hôteliers dont les dernières sessions auront lieu en 2018. Tous les référentiels sont disponibles sur le site national de ressources <http://www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr/>
- Les nouveaux **CAP Primeur** et **Crémier-fromager** : les arrêtés du 4 juillet 2017 de création des référentiels de ces deux diplômes sont parus au journal officiel du 1er août 2017.
- **CAP Pâtissier** : la rénovation est à l'étude.
- Le nouveau **BP Boucher** : la première session se déroulera en 2018.

Tous les référentiels sont disponibles sur le site national de ressources <http://www.metiers-alimentation.ac-versailles.fr>.

### La communication

Elle se fait exclusivement par voie électronique sous couvert du chef d'établissement. Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle académique (prenom.nom@ac-besancon.fr) à activer et à utiliser pour tout contact avec l'institution. Nous vous invitons à consulter votre messagerie académique tous les jours (excepté pendant les congés scolaires).

### Ressources pédagogiques

Vous trouverez sur le site académique SBSSA (<http://sbssa.ac-besancon.fr/>), des ressources pédagogiques et/ou des informations sur l'actualisé du secteur. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. Nous vous encourageons à apporter vos contributions (projets, séquences, expériences en classe ...) en faisant parvenir vos productions aux adresses mails des personnes ressources :

Me LIPOVAC Linda, IAN (interlocuteur académique du numérique) => pilote du site académique  
[linda.lipovac@ac-besancon.fr](mailto:linda.lipovac@ac-besancon.fr)

Me BURGHARD Laurence (coordinatrice ULIS au LP Follereau, Belfort) => élèves à besoin éducatif particulier  
[laurence.perrin-caille@ac-besancon.fr](mailto:laurence.perrin-caille@ac-besancon.fr)

Me GRIES Mélanie (PLP BSE à la Segpa Jean Bauhin, Audincourt) => champ HAS en SEGPA  
[melanie.gries@ac-besancon.fr](mailto:melanie.gries@ac-besancon.fr)

Me HEITZMANN Sylvie (PLP BSE au LP Nelson Mandela, Audincourt) => PSE, sciences appliquées, filière hygiène environnement  
[sylvie.querol@ac-besancon.fr](mailto:sylvie.querol@ac-besancon.fr)

Me MOUTON Aurélie (PLP STMS au LP Paul Emile Victor, Champagnole) => filière du secteur sanitaire et social  
[aurelie.mouton@ac-besancon.fr](mailto:aurelie.mouton@ac-besancon.fr)

En ce début d'année scolaire nous tenions à remercier l'ensemble des professeurs et des Conseillers de l'Enseignement Technique pour leur mobilisation et leur investissement lors de la session d'examens relevant du champ SBSSA.

Nous accueillons cette année 5 lauréats du concours CAP LP externe (4 BSE et 1 STMS) et souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs qui rejoignent l'académie de Besançon. Nous comptons, comme tous les ans, sur chacun d'entre vous pour les accompagner dans les missions qui leur sont confiées.



Au terme de cette lettre, nous vous souhaitons une excellente année scolaire avec vos élèves, fructueuse et enrichissante.

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale SBSSA

5/5

Stéphanie LIBERT

Séverine VANAUTRYVE

## Répartition des filières et/ou diplômes SBSSA 2017-2018

Filières et/ou champs et/ou disciplines	Diplômes	Intitulés	Stéphanie LIBERT	Séverine VANAUTRYVE
Sanitaire et sociale	CAP	Petite Enfance (dernière session 2018) Accompagnant éducatif petite enfance (première session 2019)		
	CAP	Agent de Prévention et de Médiation		
	DE	Aide Soignant		
	DE	Auxiliaire Puéricultrice		
	BEP	Accompagnement Soins et Services à la Personne		
	Bac pro	Accompagnement Soins et Services à la Personne		
	Bac pro	Services de proximité et Vie Locale		
Pharmacie	BP	Préparateur en pharmacie		
Prothèse dentaire	Bac pro	Prothésiste dentaire		
Coiffure	CAP	Coiffure		
	MC	Coiffure-Coupe-Couleur		
	BP	Coiffure		
Esthétique Cosmétique	CAP	Esthétique/Cosmétique Parfumerie		
	Bac pro	Esthétique/Cosmétique Parfumerie		
	BP	Esthétique/ Cosmétique Parfumerie		
Service aux collectivités et aux particuliers	CAP	Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif		
Restauration collective et rapide	CAP	Agent Polyvalent de Restauration		
Environnement	BEP	Métiers de l'Hygiène et de la Propreté		
	Bac pro	Hygiène Propreté Stérilisation		
Bio-industries de transformation	Bac pro	Bio- Industries de Transformation		
Hôtellerie Restauration Alimentation	CAP/ BEP / bac pro	Sciences appliquées Tous les diplômes		
Champ HAS en SEGPA	4eme et 3eme			
PSE	CAP/BEP/ Bac pro	Tous les diplômes		
3eme Prépa pro				